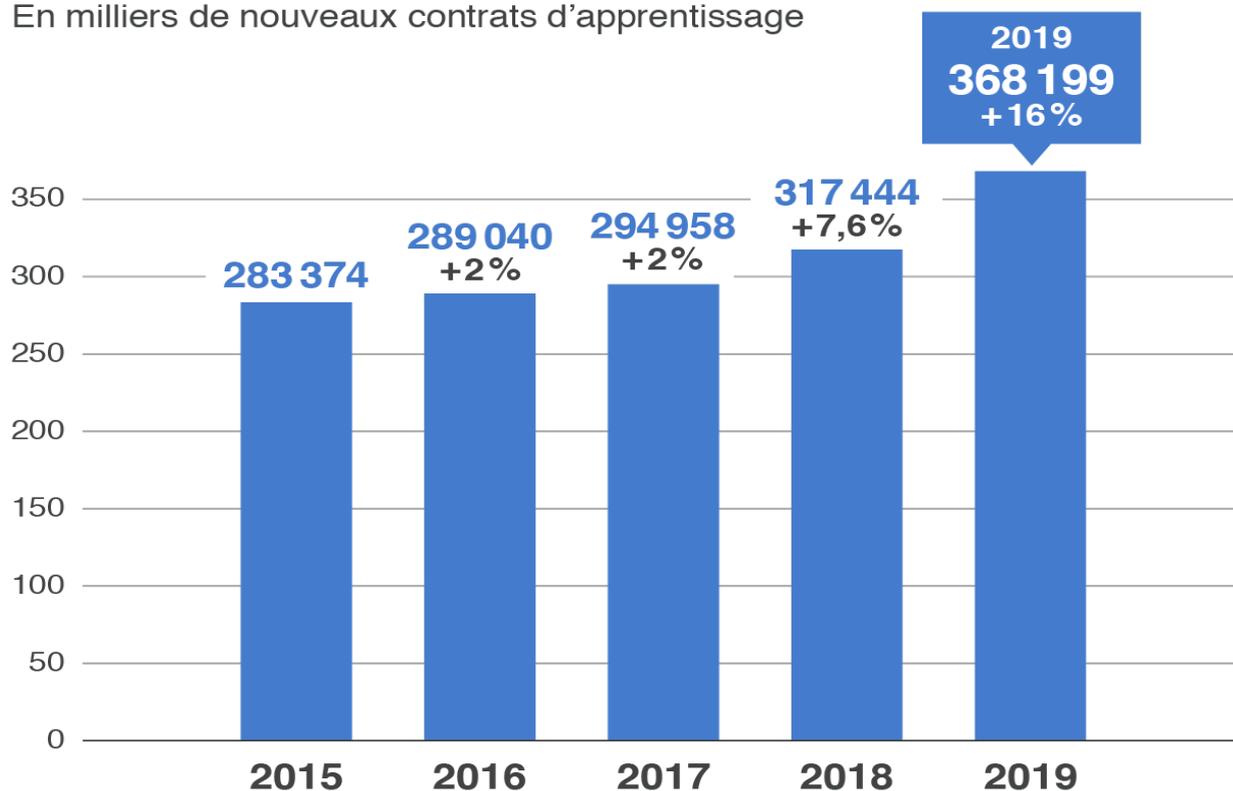


# HAUSSE des CONTRAT d'APPRENTISSAGE

En France, 368 000 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en 2019, en hausse de 16% par rapport à 2018. La progression, constante depuis 2015, s'est accélérée à partir de 2018.

En milliers de nouveaux contrats d'apprentissage



brief.me | avec WEDODATA

Source : Dares (ministère du Travail)

En France, 368 000 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 16 % par rapport à 2018, selon des chiffres publiés la semaine dernière par la Dares, le service des statistiques du ministère du Travail. **Cette hausse est deux fois plus forte que celle enregistrée entre 2017 et 2018.** L'apprentissage permet aux jeunes âgés de 16 à 30 ans de suivre une formation qui alterne enseignement théorique dans un centre de formation des apprentis (CFA) et enseignement du métier dans une entreprise (privée ou publique).

**Le contrat d'apprentissage peut être un contrat de travail à durée limitée (CDD) ou indéterminée (CDI).** L'apprenti est accepté en CFA seulement après avoir trouvé un employeur. Adoptée en septembre 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a transféré la gestion de l'apprentissage des conseils régionaux aux branches professionnelles. L'ouverture d'un CFA n'est ainsi plus conditionnée à l'accord des conseils régionaux et elle n'est plus réservée aux seuls organismes de formation : **les entreprises ont désormais la possibilité d'ouvrir leur propre CFA. Cette évolution a eu pour effet d'accroître les ouvertures** : plus de 550 demandes ont été enregistrées au premier semestre 2019, selon le ministère du Travail, émanant d'organismes de formation, de syndicats et d'entreprises (groupe hôtelier Accor, groupe d'intérim Adecco, groupe aéronautique Safran, etc.).

Source: Brief.éco.fr, 19 février 2020